

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200921-2020_09_21_11-DE



(Finistère)

Landéda, le 15 septembre 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2020

SUBVENTION LIAISON DOUCE ET EQUIPEMENTS VELO

RAPPORT N°11-08/2020

La commune de Landéda a élaboré un schéma des déplacements à vélo en concertation avec des usagers. Ce schéma a été approuvé par le conseil municipal en janvier 2019.

Ce schéma comporte l'aménagement de liaisons douces sur des chemins ruraux existants ; la création de nouveaux cheminements en parallèle d'axes dangereux et passants ; la mise en place d'une signalétique directionnelle dédiée aux cyclistes pour pouvoir se déplacer sur la commune sans emprunter les axes routiers et enfin l'installation d'équipements de stationnement des vélos sur tous les points importants en matière de tourisme, commerces, services publics, zone de loisirs ou zone d'activités.

Deux liaisons douces ont été aménagées en 2019 et 2020 aux abords des deux écoles présentes sur la commune dans l'intérêt de sécuriser les déplacements des familles vers ces lieux et d'inciter à la pratique des modes de déplacements doux. Une partie du projet présenté dans ce dossier concerne la continuité de l'aménagement de l'une d'elle.

La commune est très peu dotée de stationnements vélos, seulement 13 supports actuellement permettant de stationner une quarantaine de vélos.

Suite au premier appel à projets du début d'année 2020, l'Etat a rallongé l'enveloppe de dotation de soutien à l'investissement pour les collectivités. La commune souhaite saisir cette opportunité pour aider le financement de l'aménagement de la continuité de la liaison douce d'Ar Poull Du et le déploiement de stationnements vélos.

L'opération présentée à l'appel à projet de la DSIL poursuit les objectifs suivants :

- Aménager la continuité du chemin des écoliers entre l'école Notre-Dame des Anges et les quartiers d'habitations Ar Poull Du, Ar Méan sur 280 mètres supplémentaires. L'intérêt est d'aménager progressivement l'axe Bourg – secteur de Sainte-Marguerite
- Améliorer le confort des cyclistes en proposant des espaces de stationnements adaptés sur tous les secteurs attractifs de la commune. De cette façon, nous souhaitons, notamment, favoriser le déplacement à vélo vers les zones littorales afin de désengorger les stationnements en période estivale.

Coût de l'opération :

Dépenses	Montant HT
Aménagement liaison douce d'Ar Poull Du	20 210,00 €
Fourniture et pose des stationnements	66 732,73 €
TOTAL H.T.	86 942,73 €

Plan de financement :

FINANCEURS	Dépense H.T. subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat - D.S.I.L.	86 942,73€	70%	60 859,91 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage	18 257,97 €	30%	

<i>(autofinancement minimum de 20%)</i>			
TOTAL (coût de l'opération H.T.)	86 942,73€	100%	

Je vous propose d'approuver l'opération et le plan de financement.



Nombre de membres

en exercice	= 27
Présents	= 24
Votants	= 27

**Délibération du conseil municipal
N°11-08/2020
Réunion du 21 septembre**

SUBVENTION LIAISON DOUCE ET EQUIPEMENTS VELO

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,
Étaient présents : Christine CHEVALIER, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Isabelle POUILLAIN, Philippe COAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR, Pascale BIHANNIC

Absents :

David KERLAN à Christine CHEVALIER
Daniel GODEC à Alexandre TREGUER
Muriel COLLOMBAT à Jean-Luc CATTIN

Monsieur Jean-Luc LE ROUX a été élu(e) secrétaire de séance.

Anne POULNOT-MADEC, rapporteur(e), entendu(e),

Le conseil adopte à 27 voix pour cette délibération.

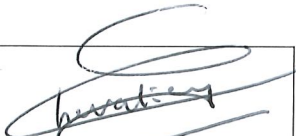
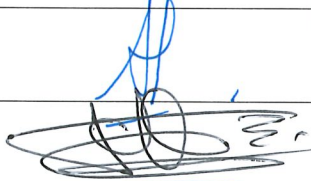
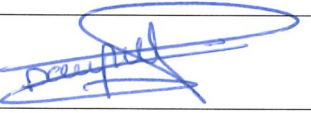



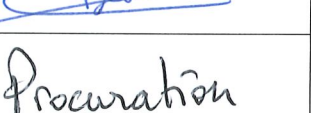


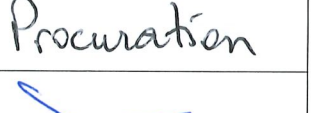

Vu le code général des collectivités territoriales,

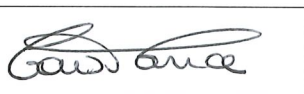
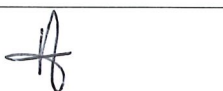
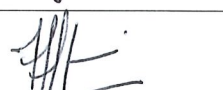
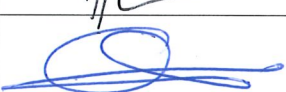
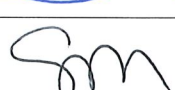





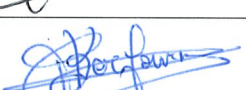

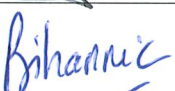
Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal approuve le projet et le plan de financement.

ARTICLE 2 : Le Conseil municipal sollicite la dotation de soutien à l'investissement local et autorise le maire à signer tous documents s'afférant à la demande.

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	Procurator
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	Procurator
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	Procurator
LOUARN Hervé	

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwanh	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200921-2020_09_21_11-DE